

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1356

3 juin 2008

SOMMAIRE

Aleph	65056	J.E.J. Eco-Logic S.A.	65051
Alternative Leaders Participations S.A. ..	65056	Jiveach	65044
Andrade sàrl	65048	Le Fournier S.à r.l.	65045
Azure Funding Europe S.A.	65045	Lion/Niagara Luxembourg I	65046
Berlage 1	65068	Luxstreet S.A.	65050
Berlage 2	65066	Meritax Holding S.à r.l.	65047
Berlage 4	65064	Merrill Lynch European Holdings S.à r.l.	65084
Berlage Finance	65073	Negelli S.A.	65050
BlackRock European Holdings S.à r.l.	65084	Neovalens	65068
Box S.A.	65057	Netway S.A.	65045
Carren Gere S.A.	65042	Palazzo Luxembourg S.A.	65046
Centaurium Management	65075	Partiber S.A.	65042
Chevilly Finance Sàrl	65042	Patronax Holding S.à r.l.	65047
Confection Maffi s.à r.l.	65044	Perlicence S.A.	65044
Cox & Co S.A.	65054	RADS International	65057
CréaMark Concept	65086	Rasa Land Investors LuxCo 2 SCA	65047
Dorina S.A.	65042	Rock Ridge RE 24	65051
Dorina S.A.	65043	Rosenthal Holding S.à r.l.	65046
DS Smith (Luxembourg) S.à r.l.	65087	SAACEL	65043
EPCap Ré S.A.	65077	Sloport Luxembourg S. à r.l.	65077
European Sicav Alliance	65056	Société Méditerranéenne Le Ripert, S.à r.l.	65043
Fenim	65062	Sopica Technology S.A.	65044
Field Point I-A RE3	65051	SSC Luxembourg S.à r.l.	65070
FMC Services	65060	Third Millennium Investments S.A.	65053
Geo-Bildinx s.à r.l.	65053	Victoria Management Services S.A.	65081
Gipro Investment S.A.	65053		
IB Management Services S.A.	65079		
Indolux Private Portfolio	65056		
Integrated Core Strategies (Europe) S. à r.l.	65050		

Carren Gere S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 107.459.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 16 avril 2008 au siège social

L'Assemblée Générale décide:

- de nommer FIDALPHA S.A., RCS Luxembourg n ° B 114 321, 9, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, comme nouveau Commissaire aux Comptes en remplacement de GRANT THORNTON FIDUCIAIRE S.A. (en liquidation), Commissaire aux Comptes démissionnaire, pour un terme expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2010.

Pour extrait certifié conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008062154/322/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02509. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Partiber S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 121.189.

—
Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Monsieur Jean-François CORDEMANS. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Le 2 février 2007.

PARTIBER S.A.

M. CLERGEAU / J.-F. CORDEMANS

Administrateur / Administrateur, Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2008062158/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ01721. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Chevilly Finance Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 102.295.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008062159/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02841. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Dorina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 98.867.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008062162/6654/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2008, réf. LSO-CQ01596. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Dorina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 98.867.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008062165/6654/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2008, réf. LSO-CQ01594. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

SAACEL, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 105.119.

Extrait du procès verbal du Conseil d'Administration du 23 avril 2008

Le siège social de la société est transféré du 10A, rue Henri M. Schnadt - L-2530 LUXEMBOURG, au 19, rue Aldringen - L-1118 LUXEMBOURG, avec effet immédiat.

Pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2008.

Patrick ROCHAS

Administrateur

Référence de publication: 2008062169/657/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02662. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Société Méditerranéenne Le Ripert, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 59.920,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 132.233.

Extrait de la résolution écrite du gérant de la société prise à Luxembourg en date du 2 mai 2008

Il résulte de la résolution écrite prise à Luxembourg en date du 2 mai 2008, que la société Colour International S.A., ayant son siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, bd Grande-Duchesse Charlotte, en sa qualité de Gérant de la Société Méditerranéenne Le Ripert S.à r.l. (en abrégé «SMR»), a décidé de transférer le siège social de la Société de L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue à L-1330 Luxembourg, 34A, bd Grande-Duchesse Charlotte.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2008.

Colour International S.A.

Représentée par: M. François Georges

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008062195/5710/21.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02666. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Sopica Technology S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 52.963.

—
EXTRAIT

Par son courrier du 15 avril 2008, la société domiciliaire Cofidom-Gestman SàRL, a dénoncé le siège social de la société SOPICA TECHNOLOGY S.A., sis au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2008062194/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2008, réf. LSO-CQ01354. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Confection Maffi s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4601 Differdange, 33, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 52.901.

—
Le bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2008.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008062192/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2008, réf. LSO-CQ01623. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Jiveach, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 23.608.

—
Le bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2008.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008062189/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2008, réf. LSO-CQ01619. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Perlicence S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 12.585.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2008.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008062179/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2008, réf. LSO-CQ01627. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Azure Funding Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 115.832.

—
Extrait des décisions du conseil d'administration prises par voie circulaire en date du 7 mars 2008

En date du 7 mars 2008, les membres du conseil d'administration, ont décidé à l'unanimité des voix de:

1. transférer le siège social de la Société de L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
2. élire Monsieur François Georges, expert-comptable, né le 20 mars 1967 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de Président du Conseil d'administration

Pour extrait conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2008.

AZURE FUNDING EUROPE S.A.

Peter Ritchie Fowler / François Georges

Référence de publication: 2008062196/5710/21.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02670. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080069560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Le Fournier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 62.480,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 132.090.

—
Extrait de la résolution écrite du gérant de la société prise à Luxembourg en date du 2 mai 2008

Il résulte de la résolution écrite prise à Luxembourg en date du 2 mai 2008, que la société Colour International S.A., ayant son siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, bd Grande-Duchesse Charlotte, en sa qualité de Gérant de la société Le Fournier S.à r.l., a décidé de transférer le siège social de la Société de L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue à L-1330 Luxembourg, 34A, bd Grande-Duchesse Charlotte.

Pour extrait conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2008.

Colour International S.A.

Représentée par M. François Georges

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008062197/5710/21.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02668. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080069558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Netway S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 216, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 61.036.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14.05.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008062203/4376/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05257. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080069679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Rosenthal Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 88.950.

La soussignée, CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social et ses bureaux au 60, Grand-Rue / Niveau 2, L-1660 Luxembourg, atteste par la présente que la domiciliation respectivement l'établissement du siège de la société

ROSENTHAL HOLDING SàRL

R.C. Luxembourg Section B Numéro 88.950

a pris fin le 31 décembre 2007

et que par conséquent cette société n'a plus son siège social ni ses bureaux à cette adresse à partir du jour suivant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Le 28 février 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

P.O. Box 156 LU-2011 LUXEMBOURG, 60, Grand-Rue / Niveau 2

International Tax Planners

Signature

Référence de publication: 2008062222/816/21.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ02136. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Palazzo Luxembourg S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 63.407.

La soussignée, CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social et ses bureaux au 60, Grand-Rue / Niveau 2, L-1660 Luxembourg, atteste par la présente que la domiciliation respectivement l'établissement du siège de la société

PALAZZO LUXEMBOURG SA

R.C. Luxembourg Section B Numéro 63.407

a pris fin le 31 décembre 2007

et que par conséquent cette société n'a plus son siège social ni ses bureaux à cette adresse à partir du jour suivant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 28 février 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

P.O. Box 156 LU-2011 LUXEMBOURG, 60, Grand-Rue / Niveau 2

International Tax Planners

Signature

Référence de publication: 2008062228/816/21.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ02133. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Lion/Niagara Luxembourg I, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 123.651.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 mai 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008062533/239/12.

(080070257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

Meritax Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 88.802.

La soussignée, CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social et ses bureaux au 60, Grand-Rue / Niveau 2, L-1660 Luxembourg, atteste par la présente que la domiciliation respectivement l'établissement du siège de la société

MERITAX HOLDING SàRL

R.C. Luxembourg Section B Numéro 88.802

a pris fin le 31 décembre 2007

et que par conséquent cette société n'a plus son siège social ni ses bureaux à cette adresse à partir du jour suivant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 28 février 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A

P.O. Box 156 LU-2011 LUXEMBOURG, 60, Grand-Rue / Niveau 2

International Tax Planners

Signature

Référence de publication: 2008062236/816/21.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ02128. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Patronax Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 100.366.

La soussignée, CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social et ses bureaux au 60, Grand-Rue / Niveau 2, L-1660 Luxembourg, atteste par la présente que la domiciliation respectivement l'établissement du siège de la société

PATRONAX HOLDING SàRL

R.C. Luxembourg Section B Numéro 100.366

a pris fin le 31 décembre 2007

et que par conséquent cette société n'a plus son siège social ni ses bureaux à cette adresse à partir du jour suivant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Le 28 février 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

P.O. Box 156 LU-2011 LUXEMBOURG, 60, Grand-Rue / Niveau 2

International Tax Planners

Signature

Référence de publication: 2008062225/816/21.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ02134. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Rasa Land Investors LuxCo 2 SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 136.176.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008062534/5770/12.

(080070293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

Andrade sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3440 Dudelange, 88, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 138.403.

STATUTEN

Im Jahr zweitausendacht, den siebzehnten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker, mit dem Amtssitz in Luxemburg-Eich.

IST ERSCHIENEN:

Herr Antonio ANDRADE, Arbeiter, wohnhaft in 8, rue Edouard Fellens, L-4118 Esch sur Alzette.

Welche Komparentin, vertreten wie vorgenannt, beschlossen hat eine unipersonale Gesellschaft mit beschränkter Haftung gründen zu wollen gemäss folgender Satzung:

Titel I.- Rechtsform - Zweck - Benennung - Sitz - Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung errichtet, welche geregelt wird durch das abgeänderte Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Betrieb eines Cafe/Restaurants mit einem Partyservice, und der Ausschank von alkoholischen und nichtalkoholischen Getränken.

Zweck der Gesellschaft ist weiterhin der Erwerb, die Verwaltung, die Erschließung, der Verkauf und die Vermietung von jeglichen Immobilien, sei es möbliert oder unmöbliert, und im Allgemeinen alle Operationen welche Immobilien betreffen, mit Ausnahme derjenigen welche einem Immobilienhändler vorbehalten sind und welche die Platzierung von Geld und die Vermögensverwaltung betreffen.

Die Gesellschaft kann Unternehmen gleicher oder ähnlicher Art übernehmen, vertreten und sich an solchen Unternehmen beteiligen, sie darf auch Zweigniederlassungen errichten.

Fernerhin ist es der Gesellschaft gestattet sämtliche mobiliare und immobiliare Geschäfte auszuführen, die zur Vervollkommnung des Hauptgesellschaftszweckes dienlich sein können. In dieser Hinsicht kann die Gesellschaft sich kapitalmässig oder auch sonstwie an in- und ausländischen Unternehmen beteiligen, welche ganz oder auch nur teilweise einen ähnlichen Gesellschaftszweck verfolgen wie sie selbst.

Generell ist es der Gesellschaft gestattet ihre Tätigkeiten sowohl im Inland als auch im Ausland zu entfalten.

Art. 3. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung wird gegründet unter dem Namen "ANDRADE sàrl".

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft ist in Dudelange.

Er kann durch Beschluss der Gesellschafter in jede andere Ortschaft des Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Art. 5. Die Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer errichtet.

Titel II.- Kapital - Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf zwölftausendfünfhundert Euros (12.500,- EUR), eingeteilt in einhundert (100) Anteile mit einem Nennwert von je einhundertfünfundzwanzig Euros (125,-EUR), alle voll gezeichnet und voll eingezahlt.

Art. 7. Wenn es mehrere Gesellschafter gibt, sind die Anteile unter Gesellschaftern frei übertragbar. Anteilsübertragungen unter Lebenden an Nichtgesellschafter sind nur mit dem vorbedingten Einverständnis der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, möglich. Bei Todesfall können die Anteile an Nichtgesellschafter nur mit der Zustimmung der Anteilsbesitzer, welche mindestens drei Viertel der den Überlebenden gehörenden Anteile vertreten, übertragen werden.

Im Falle einer Übertragung im Einklang mit den Bestimmungen von Artikel 189 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, wird der Wert eines Anteils auf der Basis der Durchschnittsbilanz der letzten drei Geschäftsjahre berechnet und, falls die Gesellschaft noch keine drei Geschäftsjahre zählt, wird er auf der Basis der Bilanz des letzten oder der beiden letzten Geschäftsjahre berechnet.

Titel III.- Geschäftsführung

Art. 8. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, die nicht Gesellschafter zu sein brauchen, verwaltet. Sie werden vom einzigen Gesellschafter oder, je nachdem, von den Gesellschaftern, ernannt und abberufen.

Die Geschäftsführer werden für eine unbestimmte Zeit ernannt und haben die ausgedehntesten Vollmachten gegenüber Drittpersonen.

Spezifische oder beschränkte Vollmachten können für bestimmte Angelegenheiten an einen oder mehrere Bevollmächtigte, die nicht Gesellschafter sein müssen, erteilt werden.

Gegenüber Drittpersonen wird die Gesellschaft in jedem Fall durch die alleinige Unterschrift eines Geschäftsführers rechtskräftig verpflichtet.

Titel IV.- Entscheidungen des einzigen Gesellschafters - gemeinsame Entscheidungen mehrerer Gesellschafter

Art. 9. Der einzige Gesellschafter übt die Vollmachten aus, welche durch das vorbenannte Gesetz vom 10. August 1915, der Versammlung der Gesellschafter vorbehalten sind.

Demzufolge werden alle Entscheidungen, welche die Vollmachten des oder der Geschäftsführer überschreiten, vom einzigen Gesellschafter getroffen.

Wenn es mehrere Gesellschafter gibt, werden die Entscheidungen, welche die Vollmachten des oder der Geschäftsführer überschreiten, durch die Gesellschafterversammlung getroffen.

Titel V.- Geschäftsjahr - Bilanz - Gewinnerzielung

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember des entsprechenden Jahres.

Art. 11. Am Ende eines jeden Geschäftsjahres, per einunddreißigsten Dezember, wird durch die Geschäftsführung ein Inventar der Aktiva und Passiva und eine Bilanz, welche das Inventar zusammenfasst, sowie eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt.

Der Saldo dieses Kontos, nach Abzug der allgemeinen Unkosten, Lasten, Abschreibungen und Rückstellungen ist der Nettogewinn der Gesellschaft.

Von diesem Nettogewinn der Gesellschaft werden jährlich fünf Prozent (5%) der gesetzlichen Reserve der Gesellschaft zugeführt, solange bis die gesetzliche Reserve ein Zehntel des Kapitals beträgt. Sollte zu einem gegebenen Augenblick und aus irgendeinem Grunde, die gesetzliche Reserve unter ein Zehntel des Gesellschaftskapitals fallen, so muss die jährliche Zuführung von fünf Prozent wieder aufgenommen werden bis das ein Zehntel Verhältnis wieder hergestellt ist.

Der Restbetrag wird dem einzigen Gesellschafter zugeteilt oder, je nachdem, unter den Gesellschaftern verteilt, wobei dieser oder diese, handelnd laut den gesetzlichen Bestimmungen, entscheiden kann oder können, dass der

Restbetrag, nach Abzug jeglicher Reserven, auf das folgende Jahr übertragen oder auf einer außergesetzlichen Reserve zugeführt wird.

Titel VI.- Auflösung

Art. 12. Die Gesellschaft wird nicht automatisch durch den Tod, die notorische Zahlungsunfähigkeit, die gerichtliche Entmündigung oder den Bankrott eines Gesellschafters aufgelöst.

Sollte die Gesellschaft aufgelöst werden, so wird die eventuelle Liquidation vom oder von den Geschäftsführern im Amt oder von einem oder mehreren Liquidatoren, vom einzigen Gesellschafter oder von der Generalversammlung der Gesellschafter ernannt, ausgeführt. Der oder die Liquidatoren sind mit den ausgedehntesten Vollmachten zur Realisierung der Aktiva und zur Zahlung der Passiva ausgestattet.

Die Aktiva der Liquidation werden, nach Abzug der Passiva, dem einzigen Gesellschafter zugeteilt, oder, je nachdem, unter die Gesellschafter im Verhältnis ihrer Anteile aufgeteilt.

Allgemeine Bestimmungen

Art. 13. Die Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften finden ihre Anwendung überall, wo die gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Zeichnung und Einzahlung

Alle Anteile wurden gezeichnet durch Herrn Antonio ANDRADE vorbenannt, und vollständig in bar eingezahlt, so dass ab heute der Gesellschaft der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euros (12.500,- EUR) zur Verfügung steht, wie dies dem instrumentierenden Notar nachgewiesen wurde, der dies ausdrücklich bestätigt.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2008.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr 1.000,- EUR.

Beschlüsse

Sofort nach Gründung der Gesellschaft hat der einzige Gesellschafter welcher das Gesamtkapital vertritt, folgende Beschlüsse gefasst:

1) Es werden zu Geschäftsführern auf unbestimmte Zeit ernannt:

Herr Antonio ANDRADE, vorbenannt, welcher die Gesellschaft, ausser im Rahmen des Betriebes des Café/Restaurants mit Partyservice, und der Ausschank von alkoholischen und nichtalkoholischen Getränken, durch seine alleinige Unterschrift rechtskräftig vertreten kann.

Im Rahmen des Betriebes des Café/Restaurants mit Partyservice, und der Ausschank von alkoholischen und nichtalkoholischen Getränken wird die Gesellschaft mit einer gemeinsamen Unterschrift von Herrn David KMIECIK, Koch,

wohnhaft in 1D, rue Emile Mayrisch, L-3522 Dudelange, technischer Geschäftsführer dieses Bereiches rechtskräftig vertreten.

2) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L- 3440 Dudelange, 88, av. G.-D. Charlotte.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung an den Bevollmächtigten der Erschienenen, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. ANDRADE, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 avril 2008. Relation: LAC/2008/16561. — Reçu € 62,50.- (soixante-deux euros cinquante cents).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf stempelfreies Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 9. Mai 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008062680/206/123.

(080069984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

Integrated Core Strategies (Europe) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.881,66.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 124.569.

M. Jan Doeke Thijs van der Molen et Mme Séverine Canova, gérants de catégorie B de la Société ont désormais leur adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, et ce depuis le 21 mars 2008.

Luxembourg, le 6 mai 2008.

Doeke van der Molen

Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2008062661/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ02044. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

Negelli S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 89.848.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008062682/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2008, réf. LSO-CQ01348. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

Luxstreet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 49.695.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008062683/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2008, réf. LSO-CQ01351. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

Field Point I-A RE3, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.070.

Extrait des résolutions des Associés du 20 février 2008

Les associés de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Julien Leclere de ses fonctions de gérant B de la Société, avec effet immédiat.
- de nommer Paul Lefering, né le 20 octobre 1972 à Rotterdam, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, aux fonctions de gérant B de la Société avec effet immédiat, et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 5 mai 2008.

Laetitia Ambrosi.

Référence de publication: 2008062655/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2008, réf. LSO-CQ01418. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.**Rock Ridge RE 24, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 130.582.

Extrait des résolutions de l'Associé du 1^{er} février 2008

L'associé de Rock Ridge RE 24 (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Julien Leclere de ses fonctions de gérant B de la Société, avec effet immédiat.
- de nommer Paul Lefering, né le 20 octobre 1972 à Rotterdam, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, aux fonctions de gérant B de la Société avec effet immédiat, et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 2 mai 2008.

Laetitia Ambrosi.

Référence de publication: 2008062652/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2008, réf. LSO-CQ01020C. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.**J.E.J. Eco-Logic S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 106.161.

L'an deux mille huit, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme J.E.J. ECO-LOGIC S.A., avec siège social à L-3895 Foetz, Rue de l'Industrie, Coin des Artisans, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 106.161,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 janvier 2005, publié au Mémorial C 574 du 14 juin 2005.

La séance est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Michel GERARD, comptable, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 7, rue Ernie Reitz.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les CENT (100) ACTIONS d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (€ 310,-) chacune, représentant l'intégralité du capital

social de TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Transfert du siège social de son adresse actuelle L-3895 Foetz, Rue de l'Industrie, Coin des Artisans à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch

Modification de l'article 3 des statuts.

2) Ajout de l'alinéa suivant à l'article quatre(4) des statuts entre le 1^{er} et le 2ème alinéa relatif à l'objet social de la société comme suit:

La société a encore pour objet l'import et l'export de tous types de véhicules à moteurs autres que le matériel militaire.

Modification de l'article 4 des statuts.

3) Révocation du commissaire aux comptes, la Fiduciaire EURO CONSEIL ENTREPRISE S.A., établie et ayant son siège social à L-3895 Foetz, rue de l'Industrie Coin des Artisans, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 90.331, et nomination de LUXREVISION S. à r.l. RCS B40.124, établie et ayant son siège à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch, en qualité de commissaire pour une durée de six années, mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale de 2014.

4) Divers

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

Suite à cette décision, l'article trois (3) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'ajouter un alinéa à l'article quatre (4) des statuts entre le premier et le deuxième alinéa relatif à l'objet social de la société de sorte que l'article quatre (4) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 4. "La société a pour objet la vente, l'achat, la recherche, le développement, la fabrication ou la sous-traitance de toutes compositions chimiques ou dispositifs physiques de toute nature, permettant l'économie de carburant pour tout moteur thermique.

La société a encore pour objet l'import et l'export de tous types de véhicules à moteurs autres que le matériel militaire.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet."

Troisième résolution

L'assemblée décide de révoquer le commissaire aux comptes, la Fiduciaire EURO CONSEIL ENTREPRISE S.A., établie et ayant son siège social à L-3895 Foetz, rue de l'Industrie Coin des Artisans, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 90.331, et de nommer la société LUXREVISION S. à r.l., avec siège social à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 40.124, en qualité de commissaire aux comptes.

Son mandat prend fin à l'issue de l'assemblée générale de 2014.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Gerard, Conde, Henryon, Kesslerer.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 21 avril 2008. Relation: EAC/2008/5395. — Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 05 mai 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2008062684/219/74.

(080069818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

Gipro Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 104.511.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008062685/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2008, réf. LSO-CQ01362. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

Geo-Bildinx s.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 77.810.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008062686/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2008, réf. LSO-CQ01361. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

Third Millennium Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 57.132.

L'an deux mille huit, le vingt et un mars,

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "THIRD MILLENNIUM INVESTMENTS S.A." avec siège social au 25, avenue de la Liberté, L-1931, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 2 décembre 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 88 du 25 février 1997, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B et le numéro 57.132.

L'assemblée est présidée par Monsieur Alexandre LEVY, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

qui désigne comme secrétaire Madame Isabelle BUDINGER, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Grégory GUISSARD, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Fixation d'une valeur nominale par action.
2. Réduction du capital social de la société à concurrence de cinq cent mille euros (EUR 500.000,00) pour le ramener de son montant actuel de six cent mille euros (EUR 600.000,00) à cent mille euros (EUR 100.000,00) par remboursement des actionnaires à due concurrence, sans annulation d'actions.

3. Approbation de la réduction de la valeur nominale des actions existantes de six cent euros (EUR 600,00) à cent euros (EUR 100,00), à savoir mille (1.000) actions détenues par les actionnaires.

4. Réduction du capital social de la société à concurrence de soixante-neuf mille euros (EUR 69.000,00), pour le porter de son montant actuel de cent mille euros (EUR 100.000,00) à trente et un mille euros (EUR 31.000,00) par l'annulation de six cent quatre-vingt-dix (690) actions de valeur nominale de cent euros (EUR 100,00).

5. Remboursement aux actionnaires du montant de soixante-neuf mille euros (EUR 69.000,00).

6. Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de fixer la valeur nominale des actions de la société à six cents euros (EUR 600,00).

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social à concurrence de cinq cent mille euros (EUR 500.000,00), pour le ramener de son montant actuel de six cent mille euros (EUR 600.000,00) au montant de cent mille euros (EUR 100.000,00), sans annulation d'actions.

L'assemblée décide de rembourser aux actionnaires, au prorata de leur participation actuelle dans le capital social, ledit montant de cinq cent mille euros (EUR 500.000,00).

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de réduire de six cent euros (EUR 600) à cent euros (EUR 100) la valeur nominale des actions existantes, à savoir mille (1.000) actions détenues par les actionnaires.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social à concurrence de soixante-neuf mille euros (EUR 69.000,00), pour le ramener de son montant de cent mille euros (EUR 100.000,00) au montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) par annulation de six cent quatre-vingt-dix (690) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de rembourser aux actionnaires la somme de soixante-neuf mille euros (EUR 69.000,00), représentant six cent quatre-vingt-dix (690) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune,

Tous les pouvoirs sont accordés au conseil d'administration en vue de réaliser ces opérations, dans les formes et conditions de la loi.

Sixième résolution

Comme conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 3, alinéa 1^{er} des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,00), divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune, entièrement libérées."

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: A. Levy, I. Budinger, G. Guissard, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 mars 2008. LAC / 2008 / 12905. — Reçu douze euros 12€.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2008.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2008062697/227/79.

(080070158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

Cox & Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 41, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 130.618.

L'an deux mille huit, le vingt mars,

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "COX & CO S.A.", avec siège social à L-2551 Luxembourg, 41, avenue du dix Septembre, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 26 juillet 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2088 du 25 septembre 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 130.618.

L'assemblée est présidée par Monsieur Micael DA SILVA CARNEIRO, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette, qui désigne comme secrétaire Madame Laurence TRAN, employée privée, demeurant à Mersch.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Marie-Béatrice WINGERTER DE SANTEUL, avocat à la Cour, demeurant professionnellement Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de cinq cent dix-neuf mille euros (EUR 519.000,00) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) à cinq cent cinquante mille euros (EUR 550.000,00), par la création et l'émission de cinq cent dix-neuf (519) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,00) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Souscription et libération des actions nouvelles.

2. Modification en conséquence des articles des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq cent dix-neuf mille euros (EUR 519.000,00), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) à cinq cent cinquante mille euros (EUR 550.000,00), par la création et l'émission de cinq cent dix-neuf (519) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,00) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Intervention - Souscription - Libération

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital ci-avant décidée l'actionnaire unique.

Est ensuite intervenue "FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING S.A.H", société anonyme holding, ayant son siège social à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B et le numéro 81.795.

ici représentée par un de ses administrateurs, Madame Marie-Béatrice WINGERTER DE SANTEUL, prénommée, laquelle intervenante, représentée comme indiqué, déclare souscrire les cinq cent dix-neuf (519) actions nouvellement émises d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,00) chacune.

Toutes les actions nouvelles ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent dix-neuf mille euros (EUR 519.000,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Seconde résolution

Comme conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article cinq des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à cinq cent cinquante mille euros (EUR 550.000,00), divisé en cinq cent cinquante (550) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,00) chacune."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de quatre mille sept cent cinquante euros (EUR 4.750,00).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: M. Da Silva, L. Tran, M.-B. Wingerter de Santeul, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 mars 2008. LAC / 2008 / 12895. — Reçu deux mille cinq cent quatre-vingt-quinze euros à 0,5%: 2.595 €.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2008.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2008062708/227/71.

(080070166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

Alternative Leaders Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8-10, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 81.119.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008062709/2948/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ03044. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

European Sicav Alliance, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 35.554.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008062710/1024/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ03032. - Reçu 84,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

Indolux Private Portfolio, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 54.922.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008062711/1024/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ03006. - Reçu 88,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

Aleph, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 82.857.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008062712/1024/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ03004. - Reçu 60,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

Box S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 51.760.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008062714/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08852. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

RADS International, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 121.673,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 135.382.

In the year two thousand and eight, on the second day of April.

Before Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of RADS International S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company), duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy Luxembourg, having its registered office at 6 C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, with a share capital of EUR 102,779, and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 135.382.

There appeared:

Radiant Systems International 2 S.e.n.c., a société en nom collectif (general corporate partnership) duly incorporated and validly existing under the laws of Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6 C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 135.071 (the "Sole Shareholder");

here represented by Mr Raymond THILL, "maître en droit", residing professionally at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 102,779 shares representing the whole capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder requests the notary to act that the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount in EUR equivalent to GBP 15,000 by the creation and the issuance of new shares with a nominal value of EUR 1, each;

2. Subscription, intervention, payment and issuance of the new shares with a nominal value of EUR 1 each by a contribution in cash by the sole shareholder of the Company;

3. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital of the Company;

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 18,894 equivalent to GBP 15,000 so as to raise it from its current amount of EUR 102,779 to EUR 121,673 by the creation and the issuance of 18,894 new shares with a nominal value of EUR 1 each to be fully subscribed by the Sole Shareholder and fully paid up through a contribution in cash.

Second resolution

It is resolved to accept the subscription to the increase of capital of EUR 18,894 by a contribution in cash.

Intervention - Subscription - Payment

The Sole Shareholder through its proxy holder, declared to fully subscribe to the above mentioned increase of capital of EUR 18,894 by a contribution in cash.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary by producing a blocked funds certificate.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions and the contribution having been fully carried out, the Sole Shareholder resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at EUR 121,673 (one hundred twenty-one thousand six hundred seventy-three Euro) divided into 121,673 (one hundred twenty-one thousand six hundred seventy-three) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about one thousand four hundred (EUR 1,400.-) Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le deux avril.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société RADS International S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6 C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 102.779 EUR, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.382.

A comparu:

Radiant Systems International 2 S.e.n.c., une société en nom collectif de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6 C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.071 ("Associé Unique"),

ici représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les 102.779 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été dûment informé.

L'Associé Unique prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant en EUR équivalent à 15.000 GBP par la création et l'émission de nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR chacune;
2. Souscription, intervention, paiement et émission des nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR chacune, par apport en numéraire de l'associé unique de la Société;
3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société en vue de refléter l'augmentation de capital de la Société;
4. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 18.894 EUR, équivalent à 15.000 GBP, pour le porter de son montant actuel de 102.779 EUR à 121.673 EUR par création et émission de 18.894 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR chacune devant être entièrement souscrites par l'Associé Unique et intégralement libérées par un apport en numéraire.

Deuxième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription à l'augmentation de capital de 18.894 EUR par apport en numéraire.

Intervention - Souscription - Paiement

L'Associé Unique, représenté par son mandant, a déclaré pleinement souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée d'un montant de 18.894 EUR par un apport en numéraire.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage des fonds.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent et l'apport ayant été pleinement effectué, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à 121.673 EUR (cent vingt-et-un mille six cent soixante-treize Euro), divisé en 121.673 (cent vingt-et-un mille six cent soixante-treize) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par une résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui doivent être mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ mille quatre cents (EUR 1.400,-) euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite à la partie comparante, elle a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008. LAC/2008/14490. — Reçu quatre-vingt-quatorze euros quarante-sept cents Eur 0,50% = 94,47.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008062756/5770/135.

(080070335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

FMC Services, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 131.296.

In the year two thousand eight, on the eleventh of April.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "FMC Services", a société anonyme having its registered office in Luxembourg, incorporated by notary Jacques DELVAUX, residing in Luxembourg, dated July 23rd, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2270 of October 11th, 2007. The articles of incorporation have not been modified since that date.

The meeting is presided by Mrs Sonia BIDOLI, with professional address in Luxembourg,
who appoints as secretary Mrs Corinne PETIT, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Raymond THILL, with professional address in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

- 1) Change of the objet of the Company and subsequent amendement of article 4 of the Articles of Incorporation;
- 2) Miscellaneous.

II. There has been established an attendance list showing the shareholders present and represented and the number of shares, which after having been signed by the shareholders or their proxy holders, by the office of the meeting and the notary, will be registered with this deed-together with the proxies signed "ne varietur" by the Bureau and the notary.

III. It appears from the attendance list that all of the shares are present or represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the afocrecited agenda of the meeting, of which the shareholders have been informed before the meeting.

IV. After deliberation, the following resolutions are taken unanimously.

Sole resolution

The general meeting decides to change the objet of the Company and as a result of this resolution, article 4 of the Articles of Incorporation is amended so that it will read from now as follows:

" **Art. 4.** The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant the companies of the group or its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension. The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes."

Nothing else being on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately eight hundred euro (800.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le onze avril.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «FMC Services», avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques DELVAUX, de résidence à Luxembourg en date du 23 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2270 du 11 octobre 2007. Les articles des statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sonia BIDOLI, avec adresse professionnelle à Luxembourg. Madame le Président désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, avec adresse professionnelle à Luxembourg. L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- 1) Changement de l'objet de la Société et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société;
- 2) Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Résolution unique

L'assemblée décide de changer l'objet de la Société et, à la suite de cette résolution, de modifier l'article 4 des statuts de la Société pour lui conférer désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent. La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière ainsi que toutes transactions en relation avec des biens mobiliers ou immobiliers estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de huit cents euros (800.- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Bidoli, C. Petit, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008. LAC/2008/15411. - Reçu douze euros (12.-€).

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008062754/5770/108.

(080070277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

Fenim, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 131.305.

In the year two thousand eight, on the eleventh of April.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Fenim", a société anonyme having its registered office in Luxembourg, incorporated by notary Jacques DELVAUX, residing in Luxembourg, dated July 23rd, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2266 of October 10th, 2007. The articles of incorporation have not been modified since that date.

The meeting is presided by Mrs Sonia BIDOLI, with professional address in Luxembourg,
who appoints as secretary Mrs Corinne PETIT, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Raymond THILL, with professional address in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

- 1) Change of the object of the Company and subsequent amendment of article 4 of the Articles of Incorporation;
- 2) Miscellaneous.

II. There has been established an attendance list showing the shareholders present and represented and the number of shares, which after having been signed by the shareholders or their proxy holders, by the office of the meeting and the notary, will be registered with this deed together with the proxies signed "ne varietur" by the Bureau and the notary.

III. It appears from the attendance list that all of the shares are present or represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforementioned agenda of the meeting, of which the shareholders have been informed before the meeting.

IV. After deliberation, the following resolutions are taken unanimously.

Sole resolution

The general meeting decides to change the object of the Company and as a result of this resolution, article 4 of the Articles of Incorporation is amended so that it will read from now as follows:

" **Art. 4.** The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant the companies of the group or its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension. The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or movable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes."

Nothing else being on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately eight hundred euro (800.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le onze avril.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Fenim», avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques DELVAUX, de résidence à Luxembourg en date du 23 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2266 du 10 octobre 2007. Les articles des statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sonia BIDOLI, avec adresse professionnelle à Luxembourg.
Madame le Président désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, avec adresse professionnelle à Luxembourg.
L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, avec adresse professionnelle à Luxembourg.
Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- 1) Changement de l'objet de la Société et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société;
- 2) Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Résolution unique

L'assemblée décide de changer l'objet de la Société et, à la suite de cette résolution, de modifier l'article 4 des statuts de la Société pour lui conférer désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent. La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière ainsi que toutes transactions en relation avec des biens mobiliers ou immobiliers estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de huit cents euros (800.- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Bidoli, C. Petit, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, LAC/2008/15410. — Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008062750/5770/108.

(080070274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

Berlage 4, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.879.

In the year two thousand and eight, on the eleventh of April.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Bergetas Overseas Inc., a company incorporated in Panama, with registered office at Swiss Bank Building, 16th Floor, 53rd Street Urbanizacion Obarrio, Panama, hereby represented by Mrs Sonia BIDOLI, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Panama on April 10th, 2008.

Such proxy after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. The prenamed party, is the sole partner of Berlage 4, a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing in Remich, dated November 15th, 2005 published at the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 366 dated February 18th, 2006 and having its registered office at 22-24, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 111.879 (the Company).

II. The agenda of the meeting is as follows:

- 1) Change of the object of the Company and subsequent amendment of article 2 of the Articles of Incorporation;
- 2) Miscellaneous.

III. The partners have taken the following resolution:

Sole resolution

The general meeting decides to change the object of the Company and as a result of this resolution, article 2 of the Articles of Incorporation is amended so that it will read from now as follows:

" **Art. 2.** The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant the companies of the group or its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension. The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes."

Nothing else being on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately eight hundred euro (800.- EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party as represented hereabove, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party and, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le onze avril.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Bergetas Overseas Inc., une société constituée au Panama, ayant son siège social à Swiss Bank Building, 16^e étage, 53rd Street Urbanizacion Obarrio, Panama, ici représentée par Madame Sonia BIDOLI, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Panama le 10 avril 2008.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeura annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les parties prénommées, sont les seules associées de Berlage 1, une société à responsabilité limitée du droit du Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Remich, en date du 15 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 366 du 18 février 2006, ayant son siège social au 22-24, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 111.879 (la Société).

II. La présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

- 1) Changement de l'objet de la Société et modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société;
- 2) Divers.

III. Les associés ont pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de changer l'objet de la Société et, à la suite de cette résolution, de modifier l'article 2 des statuts de la Société pour lui conférer désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent. La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière ainsi que toutes transactions en relation avec des biens mobiliers ou immobiliers estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de huit cents euros (800.- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ledit mandataire a signé le présent acte avec nous, le notaire.

Signé: S. Bidoli et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 avril 2008, LAC/2008/15406. — Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008062762/5770/106.

(080070352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

Berlage 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.877.

—
In the year two thousand and eight, on the eleventh of April.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) Luxembourg Finance House S.A., a company incorporated in Luxembourg with registered office at L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal, hereby represented by Mrs Sonia BIDOLI, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on April 8th, 2008; and

2) Mr Cees NIJPELS, residing at Kapellen (B), hereby represented by Mrs Sonia BIDOLI, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Kapellen (B), on April 10th, 2008.

Such proxies after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

I. The prenamed parties, are the sole partners of Berlage 2, a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing in Remich, dated November 15th, 2005 published at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 349 dated February 16th, 2006 and having its registered office at 22-24, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 111.877 (the Company).

II. The agenda of the meeting is as follows:

- 1) Change of the object of the Company and subsequent amendment of article 2 of the Articles of Incorporation;
- 2) Miscellaneous.

III. The partners have taken the following resolution:

Sole resolution

The general meeting decides to change the object of the Company and as a result of this resolution, article 2 of the Articles of Incorporation is amended so that it will read from now as follows:

" **Art. 2.** The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant the companies of the group or its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension. The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes."

Nothing else being on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately eight hundred euro (800.- EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party as represented hereabove, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party and, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le onze avril.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Luxembourg Finance House, une société constituée au Luxembourg, ayant son siège social à L2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal, ici représentée par Madame Sonia BIDOLI, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 8 avril 2008; et

2) Monsieur Cees NIJPELS, demeurant à Kapellen (B), ici représentée par Madame Sonia BIDOLI, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Kapellen (B), le 10 avril 2008.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurent annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les parties prénommées, sont les seules associées de Berlage 2, une société à responsabilité limitée du droit du Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Remich, en date du 15 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 349 du 16 février 2006, ayant son siège social au 22-24, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 111.877 (la Société).

II. La présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1) Changement de l'objet de la Société et modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société;

2) Divers.

III. Les associés ont pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de changer l'objet de la Société et, à la suite de cette résolution, de modifier l'article 2 des statuts de la Société pour lui conférer désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent. La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière ainsi que toutes transactions en relation avec des biens mobiliers ou immobiliers estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de huit cents euros (800.- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ledit mandataire a signé le présent acte avec nous, le notaire.

Signé: S. Bidoli et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 avril 2008, LAC/2008/15405. — Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008062759/5770/110.

(080070343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

Neovalens, Société Anonyme.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 96.672.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

48, blvd. G.-D. Charlotte, L-1330 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008062749/2374/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02551. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

Berlage 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.876.

In the year two thousand and eight, on the eleventh of April.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) BREEVAST B.V., a private limited liability company (Besloten Venootschap), incorporated and organised under the laws of the Netherlands, with registered office at J.J. Viottastraat 39, 1071JP, Amsterdam (the Netherlands), hereby represented by Mrs Sonia BIDOLI, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Amsterdam (NL), on April 10th, 2008; and

2) Mr A.J.M. BEEKMAN, residing at Verlengde Slotlaan 87, 3707 CD Zeist, The Netherlands, hereby represented by Mrs Sonia BIDOLI, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Zeist (NL), on April 11th, 2008.

Such proxies after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

I. The prenamed parties, are the sole partners of Berlage 1, a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing in Remich, dated November 15th, 2005 published at the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 349 dated February 16th, 2006 and having its registered office at 22-24, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 111.876 (the Company).

II. The agenda of the meeting is as follows:

- 1) Change of the object of the Company and subsequent amendment of article 2 of the Articles of Incorporation;
- 2) Miscellaneous.

III. The partners have taken the following resolution:

Sole resolution

The general meeting decides to change the object of the Company and as a result of this resolution, article 2 of the Articles of Incorporation is amended so that it will read from now as follows:

" **Art. 2.** The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant the companies of the group or its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension. The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes."

Nothing else being on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately eight hundred euro (800.- EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party as represented hereabove, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party and, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le onze avril.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

1) BREEVAST B.V., une société à responsabilité limitée (Besloten Venootschap), constituée sous et régie par les Lois des Pays-Bas, ayant son siège social à J.J. Viottastraat 39, 1071JP, Amsterdam (Pays-Bas), ici représentée par Madame Sonia BIDOLI, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Amsterdam, le 10 avril 2008; et

2) Monsieur A.J.M. BEEKMAN, demeurant à Verlengde Slotlaan 87, 3707 CD Zeist, Pays-Bas, ici représentée par Madame Sonia BIDOLI, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Zeist (NL) le 11 avril 2008

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurant annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les parties prénommées, sont les seules associées de Berlage 1, une société à responsabilité limitée du droit du Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Remich, en date du 15 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 349 du 16 février 2006, ayant son siège social au 22-24, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 111.876 (la Société).

II. La présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

- 1) Changement de l'objet de la Société et modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société;
- 2) Divers.

III. Les associés ont pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de changer l'objet de la Société et, à la suite de cette résolution, de modifier l'article 2 des statuts de la Société pour lui conférer désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent. La Société pourra exercer toutes activités

de nature commerciale, industrielle ou financière ainsi que toutes transactions en relation avec des biens mobiliers ou immobiliers estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de huit cents euros (800.- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ledit mandataire a signé le présent acte avec nous, le notaire.

Signé: S. Bidoli et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 avril 2008, LAC/2008/15404. — Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008062768/5770/113.

(080070365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

SSC Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.063.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 110.080.

In the year two thousand and eight, on the twenty-sixth of March.

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Shurgard Storage Centers, LLC, a company organised and existing under the laws of Delaware, having its registered office at 701 Western Avenue, Glendale, California 91201-2349, United States of America (being hereafter referred to either as the "Shareholder" or "SHURGARD"), hereby represented by Mr Laurent Schummer, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 25, 2008.

Said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder declared that it is the sole shareholder of SSC Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6c, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach (Grand Duchy of Luxembourg), having a share capital of sixty-three thousand five hundred Euros (EUR 63,500.-), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-110.080, and incorporated by a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, of July 19, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 18 of January 4, 2006 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not been amended since its incorporation.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. TO INCREASE the Company's issued capital by an amount of three million Euro (EUR 3,000,000.-) so as to raise it from its current amount of sixty-three thousand five hundred Euro (EUR 63,500.-) divided into one thousand two hundred seventy (1,270) shares with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each, to three million sixty-three thousand five hundred Euro (EUR 3,063,500.-) divided into sixty-one thousand two hundred seventy (61,270) shares with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each.

2. TO ISSUE sixty thousand (60,000) new shares so as to raise the number of shares from one thousand two hundred seventy (1,270) shares to sixty-one thousand two hundred seventy (61,270) shares with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each having the same rights and privileges as those attached to the existing shares.

3. TO ACCEPT the subscription of these newly issued shares by Shurgard Storage Centers, LLC acting in capacity of subscriber and their full payment in cash.

4. TO AMEND article 6 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under the above items.

5. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following adopted resolutions:

First resolution

The Shareholder RESOLVED TO INCREASE the Company's issued capital by an amount of three million Euro (EUR 3,000,000.-) so as to raise it from its current amount of sixty-three thousand five hundred Euros (EUR 63,500.-) divided into one thousand two hundred seventy (1,270) shares with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each, to three million sixty-three thousand five hundred Euro (EUR 3,063,500.-) divided into sixty-one thousand two hundred seventy (61,270) shares with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each.

Second resolution

The Shareholder RESOLVED TO ISSUE, with immediate effect, sixty thousand (60,000) new shares so as to raise the number of shares from one thousand two hundred seventy (1,270) shares to sixty-one thousand two hundred seventy (61,270) shares with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each having the same rights and privileges as those attached to the existing shares.

Subscription

There now appeared SHURGARD, pre-mentioned, represented by Mr Laurent Schummer, prenamed.

SHURGARD declared to subscribe to sixty thousand (60,000) new shares of the Company and to make payment in full for such new shares by a contribution in cash in an aggregate amount of three million Euro (EUR 3,000,000.-).

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Third resolution

The Shareholder RESOLVED TO ACCEPT the subscription of sixty thousand (60,000) new shares with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each by SHURGARD together with the payment in full of each of these newly issued shares as described hereinabove and RESOLVED TO ALLOCATE the sixty thousand (60,000) new shares to SHURGARD.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholder RESOLVED TO AMEND article 6, first paragraph of the articles of incorporation of the Company, which shall forthwith read as follows:

" Art. 6. Subscribed capital. (1st paragraph). The share capital of the Company is set at three million sixty-three thousand five hundred Euro (EUR 3,063,500.-) represented by sixty-one thousand two hundred seventy (61,270) shares with a par value of fifty Euro (EUR 50.-) each, all of which are fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document, are estimated at approximately eighteen thousand six hundred (18,600.-) Euro.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-six mars.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Shurgard Storage Centers, LLC, une société soumise au droit de Delaware, ayant son siège social au 701 Western Avenue, Glendale, Californie 91201-2349, Etats-Unis d'Amérique (ci-après désignée indistinctement comme l'«Associé» ou «SHURGARD»), représentée par Monsieur Laurent Schummer, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration donnée le 25 mars 2008.

Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement.

L'Associé a déclaré être le seul associé de SSC Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6c, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach (Grand-Duché de Luxembourg), ayant un capital social de soixante-trois mille cinq cents Euros (EUR 63.500.-), immatriculée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B-110.080 (la "Société"), et constituée par un acte de

Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, le 19 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 18 du 14 janvier 2006. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

L'Associé, représenté comme mentionné ci-avant, reconnaissant être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. AUGMENTATION du capital souscrit de la Société de trois millions d'Euros (EUR 3.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de soixante-trois mille cinq cents Euros (EUR 63.500,-) divisé en mille deux cent soixante-dix (1.270) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) à trois millions soixante-trois mille cinq cents Euros (EUR 3.063.500,-) divisé en soixante et un mille deux cent soixante-dix (61.270) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune.

2. EMISSION de soixante mille (60.00) nouvelles parts sociales afin d'augmenter le nombre de mille deux cent soixante-dix (1.270) parts sociales à soixante et un mille deux cent soixante-dix (61.270) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3. ACCEPTATION de la souscription de ces nouvelles parts sociales par Shurgard Storage Centers, LLC agissant en qualité de souscripteur, par apport en espèces.

4. MODIFICATION de l'article 6 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions ci-dessus devant être adoptées.

5. Divers.

a requis le notaire soussigné de documenter les suivantes résolutions adoptées:

Première résolution

L'Associé A DÉCIDÉ D'AUGMENTER le capital souscrit de la Société de trois millions d'Euros (EUR 3.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de soixante-trois mille cinq cents Euros (EUR 63.500,-) divisé en mille deux cent soixante-dix (1.270) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) à trois millions soixante-trois mille cinq cents Euros (EUR 3.063.500,-) divisé en soixante et un mille deux cent soixante-dix (61.270) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé A DÉCIDÉ D'ÉMETTRE soixante mille (60.000) nouvelles parts sociales afin d'augmenter le nombre de mille deux cent soixante-dix (1.270) parts sociales à soixante et un mille deux cent soixante-dix (61.270) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription

SHURGARD, prémentionnée, se présente, représentée par Monsieur Laurent Schummer, prénommé.

SHURGARD déclare souscrire à soixante mille (60.00) nouvelles parts sociales de la Société pour un montant de trois millions d'Euros (EUR 3.000.000,-) et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par apport en espèces d'un montant total de trois millions d'Euros (EUR 3.000.000,-).

La preuve de ce paiement a été apportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Troisième résolution

L'Associé A DÉCIDÉ D'ACCEPTER la souscription de soixante mille (60.000) nouvelles parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-), par SHURGARD et de libérer entièrement chaque nouvelle part sociale comme indiqué ci-dessus et D'ATTRIBUER ces soixante mille (60.000) nouvelles parts sociales à SHURGARD.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé DÉCIDE DE MODIFIER l'article 6, alinéa 1^{er}, des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital souscrit. (1^{er} alinéa).** Le capital social est fixé à trois millions soixante-trois mille cinq cents Euros (EUR 3.063.500,-) représenté par soixante et un mille deux cent soixante-dix (61.270) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.»

Evaluation des Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à dix-huit mille six cents (18.600,-) euros.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire de la comparante, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Schummeret M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008, LAC/2008/13402. — Reçu quinze mille euros Eur 0,5% = 15.000.-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008062781/5770/151.

(080070404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

Berlage Finance, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.873.

In the year two thousand and eight, on the eleventh of April.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

BREEVAST B.V., a private limited liability company (Besloten Venootschap), incorporated and organised under the laws of the Netherlands, with registered office at J.J. Viottastraat 39, 1071JP, Amsterdam (the Netherlands), hereby represented by Mrs Sonia BIDOLI, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Amsterdam (NL) on April 9th, 2008.

Such proxy after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. The prenamed party, is the sole partner of Berlage Finance, a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing in Remich, dated November 15th, 2005 published at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 432 dated February 28th, 2006 and having its registered office at 22-24, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 111.873 (the Company).

II. The agenda of the meeting is as follows:

- 1) Change of the objet of the Company and subsequent amendment of article 2 of the Articles of Incorporation;
- 2) Miscellaneous.

III. The partners have taken the following resolution:

Sole resolution

The general meeting decides to change the objet of the Company and as a result of this resolution, article 2 of the Articles of Incorporation is amended so that it will read from now as follows:

" **Art. 2.** The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant the companies of the group or its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension. The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes."

Nothing else being on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately eight hundred euro (800.- EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party as represented here above, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party and, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy holder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le onze avril.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BREEVAST B.V., une société à responsabilité limitée (Besloten Venootschap), constituée sous et régie par les Lois des Pays-Bas, ayant son siège social à J.J. Viottastraat 39, 1071JP, Amsterdam (Pays-Bas), ici représentée par Madame Sonia BIDOLI, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Amsterdam (NL) le 9 avril 2008.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeura annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les parties prénommées, sont les seules associées de Berlage Finance, une société à responsabilité limitée du droit du Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Remich, en date du 15 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 432 du 28 février 2006, ayant son siège social au 22-24, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 111.873 (la Société).

II. La présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

- 1) Changement de l'objet de la Société et modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société;
- 2) Divers.

III. Les associés ont pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de changer l'objet de la Société et, à la suite de cette résolution, de modifier l'article 2 des statuts de la Société pour lui conférer désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent. La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière ainsi que toutes transactions en relation avec des biens mobiliers ou immobiliers estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de huit cents euros (800.- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ledit mandataire a signé le présent acte avec nous, le notaire.

Signé: S. Bidoli et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 avril 2008, LAC/2008/15403. — Reçu douze euros (12,-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008062775/5770/108.

(080070385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

Centaurium Management, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.304.

In the year two thousand eight, on the eleventh of April.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Centaurium Management", a société anonyme having its registered office in Luxembourg, incorporated by notary Jacques DELVAUX, residing in Luxembourg, dated July 23rd, 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2226 of October 6th, 2007. The articles of incorporation have not been modified since that date.

The meeting is presided by Mrs Sonia BIDOLI, with professional address in Luxembourg,

who appoints as secretary Mrs Corinne PETIT, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Raymond THILL, with professional address in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

- 1) Change of the object of the Company and subsequent amendment of article 4 of the Articles of Incorporation;
- 2) Miscellaneous.

II. There has been established an attendance list showing the shareholders present and represented and the number of shares, which after having been signed by the shareholders or their proxy holders, by the office of the meeting and the notary, will be registered with this deed together with the proxies signed "ne varietur" by the Bureau and the notary.

III. It appears from the attendance list that all of the shares are present or represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforementioned agenda of the meeting, of which the shareholders have been informed before the meeting.

IV. After deliberation, the following resolutions are taken unanimously.

Sole resolution

The general meeting decides to change the object of the Company and as a result of this resolution, article 4 of the Articles of Incorporation is amended so that it will read from now as follows:

" **Art. 4.** The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant the companies of the group or its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension. The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes."

Nothing else being on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately eight hundred euro (800.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le onze avril.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Centaurium Management», avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques DELVAUX, de résidence à Luxembourg en date du 23 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2226 du 6 octobre 2007. Les articles des statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sonia BIDOLI, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Madame le Président désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- 1) Changement de l'objet de la Société et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société;
- 2) Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Résolution unique

L'assemblée décide de changer l'objet de la Société et, à la suite de cette résolution, de modifier l'article 4 des statuts de la Société pour lui conférer désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent. La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière ainsi que toutes transactions en relation avec des biens mobiliers ou immobiliers estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de huit cents euros (800.- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Bidoli, C. Petit, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, LAC/2008/15407. — Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008062778/5770/108.

(080070389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

EPCap Ré S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 108.884.

Le bilan au 31 Décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008062770/689/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02321. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

Slovport Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 103.863.

In the year two thousand and eight, on the eleventh of April.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) Breevast Slovport N.V., a company incorporated in the Netherlands Antilles with registered office at Kaya Richard J. Beaujon Z/N Curaçao, Netherlands Antilles, hereby represented by Mrs Sonia BIDOLI, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Curaçao, Netherlands Antilles on April 9th, 2008; and

2) Breevast Midgard N.V., a company incorporated in the Netherlands Antilles with registered office at Kaya Richard J. Beaujon Z/N Curaçao, hereby represented by Mrs Sonia BIDOLI, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Curaçao, Netherlands Antilles on April 9th, 2008.

Such proxies after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

I. The prenamed parties, are the sole partners of Slovport Luxembourg S. à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated pursuant to a deed of notary Alphonse LENTZ, then residing in Remich, dated November 5th, 2004 published at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 51 dated January 19th, 2005 and having its registered office at 22-24, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 103.863 (the Company).

II. The agenda of the meeting is as follows:

- 1) Change of the object of the Company and subsequent amendment of article 2 of the Articles of Incorporation;
- 2) Miscellaneous.

III. The partners have taken the following resolution:

Sole resolution

The general meeting decides to change the object of the Company and as a result of this resolution, article 2 of the Articles of Incorporation is amended so that it will read from now as follows:

" **Art. 2.** The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant the companies of the group or its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension. The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes."

Nothing else being on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately eight hundred euro (800.- EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party as represented hereabove, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party and, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le onze avril.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Breevast Slovport N.V., une société constituée aux Antilles Néerlandaises, ayant son siège social à Kaya Richard J. Beaujon Z/N Curaçao, ici représentée par Madame Sonia BIDOLI, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Curaçao le 9 avril 2008; et

2) Breevast Midgard N.V., une société constituée aux Antilles Néerlandaises, ayant son siège social à Kaya Richard J. Beaujon Z/N Curaçao, ici représentée par Madame Sonia BIDOLI, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Curaçao le 9 avril 2008

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurent annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les parties prénommées, sont les seules associées de Slovport Luxembourg S. à r.l., une société à responsabilité limitée du droit du Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Alphonse LENTZ, alors de résidence à Remich, en date du 5 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 51 du 19 janvier 2005, ayant son siège social au 22-24, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 103.863 (la Société).

II. La présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

- 1) Changement de l'objet de la Société et modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société;
- 2) Divers.

III. Les associés ont pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de changer l'objet de la Société et, à la suite de cette résolution, de modifier l'article 2 des statuts de la Société pour lui conférer désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent. La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière ainsi que toutes transactions en relation avec des biens mobiliers ou immobiliers estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de huit cents euros (800.- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ledit mandataire a signé le présent acte avec nous, le notaire.

Signé: S. Bidoli et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 avril 2008, LAC/2008/15412. — Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008062772/5770/111.

(080070380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

IB Management Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 47.699.

In the year two thousand and eight, on the tenth of April.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of "IB MANAGEMENT SERVICES S.A.", (the "Company"), a société anonyme having its registered office at 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, incorporated under the denomination of EQUITY TRUST (LUXEMBOURG) S.A. by a deed of notary Joseph GLODEN, then residing in Grevenmacher, on May 18, 1994, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 363 of September 28, 1994, registered at the Register of Commerce under the number R.C.S. Luxembourg B 47 699.

The Articles of Incorporation have been amended several times and finally by a deed of notary Gérard LECUIT, residing in Luxembourg, on March 27, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 550 of May 21, 2003.

The meeting begins at four p.m., Mrs Cristina FILENO, private employee, with professional address at 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, being in the chair.

The chairman appoints as secretary of the meeting Mr Raymond THILL, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Corinne PETIT, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The Chairman then states that:

I.- It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the one hundred twenty-five (125) shares with a par value of two hundred forty-eight (248,-) euro, representing the total capital of thirty one thousand euro (31.000.-) are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notices, all the persons present at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders all present or represented at the meeting, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II.- The agenda of the meeting is the following:

1) Change of Article 3 of the Articles of Incorporation concerning the object by deleting the reference to management services.

2) Change of the end of the financial year to the 30th of April and subsequent amendment of Article 18, first paragraph, of the Articles of Incorporation.

3) Change of the date of the annual general meeting to the first Monday in the month of August at 02.00 p.m. and subsequent amendment of the first paragraph of Article 15 of the Articles of Incorporation.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting debated on the agenda and after deliberation, by unanimous vote, passed the following resolutions:

First resolution

Article 3 of the Articles of Incorporation concerning the object is changed by deleting the reference to management services.

As a consequence thereof Article 3, first paragraph, of the Articles of Incorporation shall henceforth read as follows:

" **Art. 3. Object, first paragraph.** The object of the Company is to perform corporate administration services of whatever kind and the acquisition, holding and disposition of investments in any other corporate entities or enterprises."

Second resolution

The end of the financial year is changed to the 30th of April, so that the present financial year which began on 1st January 2008 will end on 30th April 2008.

As a consequence thereof Article 18, first paragraph, of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 18. Financial Year, first paragraph.** The financial year shall begin on the first of May of each year and end on the thirtieth of April of the following year."

Third resolution

The date of the annual general meeting is changed to the first Monday in the month of August at 02.00 p.m..

As a consequence thereof Article 15 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 15. Annual General Meeting.** The Annual General Meeting shall be held on the first Monday in the month of August in Luxembourg at 02.00 p.m. at the registered office or such other place as indicated in the convening notices."

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at four fifteen p.m.

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix avril.

Par devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de "IB MANAGEMENT SERVICES S.A.", (la "Société") une société anonyme, ayant son siège social au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, constituée sous la dénomination de EQUITY TRUST (LUXEMBOURG) S.A. suivant acte reçu par Maître Joseph GLODEN, notaire alors de résidence à Grevenmacher, en date du 18 mai 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 363 du 28 septembre 1994 et enregistrée au Registre de Commerce à Luxembourg sous le numéro R.C. Luxembourg B 47 699.

Les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, en date du 27 mars 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 550 du 21 mai 2003.

La séance est ouverte à seize heures sous la présidence de Madame Cristina FILENO, employée privée, avec adresse professionnelle au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cent vingt-cinq (125) actions d'une valeur nominale de deux cent quarante-huit (248) euros chacune, constituant l'intégralité du capital

social de trente et un mille euros (31.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Changement de l'article 3 des statuts concernant l'objet social en supprimant la référence à la prestation de services de gestion de sociétés.

2) Changement de la fin de l'année sociale au 30 avril et modification subséquente de l'article 18, alinéa 1er des statuts.

3) Changement de la date de l'assemblée générale annuelle au premier lundi du mois d'août à 14.00 heures et modification subséquente de l'article 15 des statuts.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'article 3 des statuts concernant l'objet social est modifié en supprimant la référence à la prestation de services de gestion de sociétés.

En conséquence l'article 3, alinéa 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3. Objet. alinéa 1^{er}.** La Société a pour objet de prêter des services d'administration de tous genres et d'acquérir, de détenir et de céder des investissements détenus dans toutes autres sociétés ou entreprises.»

Deuxième résolution

La fin de l'année sociale est changée au 30 avril, de sorte que la présente année sociale qui a commencé le 1er janvier 2008 se terminera le 30 avril 2008.

En conséquence l'article 18, alinéa 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 18. Année sociale. alinéa 1^{er}.** L'année sociale commence le premier mai de chaque année et finit le trente avril de l'année suivante."

Troisième résolution

La date de l'assemblée générale annuelle est changée au premier lundi du mois d'août à 14.00 heures.

En conséquence l'article 15 des statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 15. Assemblée générale annuelle.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit le premier lundi du mois d'août à 14.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par des convocations.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à seize heures quinze.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont tous signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: C. Fileno, R. Thill, C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008. LAC/2008/15394. - Reçu douze euros (Eur 12.-).

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008062784/5770/131.

(080070405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

Victoria Management Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 47.765.

In the year two thousand and eight, on the tenth of April.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of "VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A.", (the "Company"), a société anonyme having its registered office at 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, incorporated by a deed of notary Joseph GLODEN, then residing in Grevenmacher, on May 18, 1994, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 374 of October 3, 1994, registered at the Register of Commerce under the number R.C.S. Luxembourg B 47 765.

The Articles of Incorporation have been amended several times and finally by a deed under private seal on May 10, 2002, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1541 of October 25, 2002.

The meeting begins at four thirty p.m., Mrs Cristina FILENO, private employee, with professional address at 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, being in the chair.

The chairman appoints as secretary of the meeting Mr Raymond THILL, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Corinne PETIT, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The Chairman then states that:

I.- It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the one hundred twenty-five (125) shares without par value, representing the total capital of thirty thousand nine hundred eighty-six euro sixty-nine cent (30,986.69) are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notices, all the persons present at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders all present or represented at the meeting, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II.- The agenda of the meeting is the following:

1) Change of Article 3 of the Articles of Incorporation concerning the object by deleting the reference to management services.

2) Change of the end of the financial year to the 30th of April and subsequent amendment of Article 18, first paragraph, of the Articles of Incorporation.

3) Change of the date of the annual general meeting to the first Monday in the month of August at 09.00 a.m. and subsequent amendment of the first paragraph of Article 15 of the Articles of Incorporation.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting debated on the agenda and after deliberation, by unanimous vote, passed the following resolutions:

First resolution

Article 3 of the Articles of Incorporation concerning the object is changed by deleting the reference to management services.

As a consequence thereof Article 3, first paragraph, of the Articles of Incorporation shall henceforth read as follows:

" **Art. 3. Object. first paragraph.** The purposes for which the Company is formed are the rendering of corporate administration services of whatever kind and the acquisition, holding and disposition of investments in any other corporate entities or enterprises."

Second resolution

The end of the financial year is changed to the 30th of April, so that the present financial year which began on 1st January 2008 will end on 30th April 2008.

As a consequence thereof Article 18, first paragraph, of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 18. Financial Year. first paragraph.** The financial year shall begin on the first of May of each year and end on the thirtieth of April of the following year."

Third resolution

The date of the annual general meeting is changed to the first Monday in the month of August at 09.00 a.m..

As a consequence thereof Article 15, first paragraph of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 15. Annual General Meeting. first paragraph.** The Annual General Meeting shall be held on the first Monday in the month of August in Luxembourg at 09.00 a.m. at the registered office or such other place as indicated in the convening notices."

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at four forty-five.

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix avril.

Par devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de "VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A.", (la "Société") une société anonyme, ayant son siège social au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph GLODEN, notaire alors de résidence à Grevenmacher, en date du 18 mai 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 374 du 3 octobre 1994 et enregistrée au Registre de Commerce à Luxembourg sous le numéro R.C. Luxembourg B 47 765.

Les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte sous seing privé en date du 10 mai 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1541 du 25 octobre 2002.

La séance est ouverte à seize heures trente sous la présidence de Madame Cristina FILENO, employée privée, avec adresse professionnelle au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cent vingt-cinq (125) actions sans désignation de valeur nominale, constituant l'intégralité du capital social de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (30.986,69), sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Changement de l'article 3 des statuts concernant l'objet social en supprimant la référence à la prestation de services de gestion de sociétés.

2) Changement de la fin de l'année sociale au 30 avril et modification subséquente de l'article 18, alinéa 1^{er} des statuts.

3) Changement de la date de l'assemblée générale annuelle au premier lundi du mois d'août à 09.00 heures et modification subséquente de l'article 15, alinéa 1^{er} des statuts.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'article 3 des statuts concernant l'objet social est modifié en supprimant la référence à la prestation de services de gestion de sociétés.

En conséquence l'article 3, alinéa 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3. Objet. alinéa 1^{er}** . La Société a pour objet de prêter des services d'administration de tous genres et d'acquérir, de détenir et de céder des investissements détenus dans toutes autres sociétés ou entreprises."

Deuxième résolution

La fin de l'année sociale est changée au 30 avril, de sorte que la présente année sociale qui a commencé le 1^{er} janvier 2008 se terminera le 30 avril 2008.

En conséquence l'article 18, alinéa 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 18. Année sociale. alinéa 1^{er}** . L'année sociale commence le premier mai de chaque année et finit le trente avril de l'année suivante."

Troisième résolution

La date de l'assemblée générale annuelle est changée au premier lundi du mois d'août à 09.00 heures.

En conséquence l'article 15, alinéa 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 15. Assemblée générale annuelle.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit le premier lundi du mois d'août à 09.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par des convocations.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à seize heures quarante-cinq.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont tous signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: C. Fileno, R. Thill, C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008. LAC/2008/15396. - Reçu douze euros (Eur 12.-).

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008062787/5770/131.

(080070406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

BlackRock European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Merrill Lynch European Holdings S.à r.l.).

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 101.782.

In the year two thousand and eight, on the third of April.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BLACKROCK INTERNATIONAL HOLDINGS, INC., a company incorporated under the laws of the State of Delaware, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street; City of Wilmington, Delaware (United States of America),

here represented by Ms. Christine BOURG, private employee, having her professional address at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg

by virtue of a proxy, given on March 20, 2008.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member of MERRILL LYNCH EUROPEAN HOLDINGS S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, with registered address at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 101 782, incorporated pursuant to a deed of Maître André SCHWACHTGEN, then notary residing in Luxembourg, on July 14, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 21 September 2004, number 936.

The Articles of Incorporation have been amended several times and for the last time by a deed of the same notary on November 23, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 2 March 2006, number 453.

The appearing party, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

1. Change of the name of the company into BlackRock European Holdings S.à r.l."
2. Subsequent amendment of the article 4 of the articles of association of the company;
3. Miscellaneous.

The sole partner has taken the following resolution:

Resolution

The name of the company is changed into BlackRock European Holdings S.à r.l."

As a consequence, article 4 of the articles of association is amended and shall now read as follows:

" **Art. 4.** The Company will assume the name of "BlackRock European Holdings S.à r.l."

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trois avril.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

BLACKROCK INTERNATIONAL HOLDINGS, INC., une société constituée sous la loi de l'Etat de Delaware, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street; City of Wilmington, Delaware (Etats-Unis d'Amérique),

ici représentée par Mademoiselle Christine BOURG, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privée donnée en date du 20 mars 2008.

La procuration signée «ne varietur» par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparant est la seule associée de MERRILL LYNCH EUROPEAN HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 101 782, constituée suivant acte reçu par le notaire André Schwachtgen, alors notaire résident à Luxembourg, le 14 juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 21 septembre 2004, numéro 936.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte du même notaire, en date 23 novembre 2005, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 2 mars 2006, numéro 453.

Laquelle comparante, représentant tout le capital social, a requis le notaire instrumentant de dresser acte de l'agenda qui suit:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la société en BlackRock European Holdings S.à r.l."
2. Modification subséquente de l'article 4 des statuts;
3. Divers,

L'associé unique a alors pris la résolution suivante:

Résolution

La dénomination de la société est changée en BlackRock European Holdings S.à r.l. "

En conséquence, l'article 4 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société prend la dénomination de "BlackRock European Holdings S.à r.l."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Bourg et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 avril 2008, LAC/2008/14493. — Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008062731/5770/85.

(080070266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

CréaMark Concept, Société Anonyme.

Siège social: L-8436 Steinfort, 8A, rue de Kleinbettingen.

R.C.S. Luxembourg B 79.794.

L'an deux mille huit, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme «CréaMARK CONCEPT», ayant son siège social à L-4972 Dippach, 53A, route de Luxembourg,

Constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 589 du 31 juillet 2001, dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 décembre 2002, publié au Mémorial C numéro 240 du 6 mars 2003, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg sous le numéro B 79.794.

L'assemblée est présidée par Monsieur Laurent HITER, employé privé, demeurant à F-Boust, qui désigne comme secrétaire Madame Christine NOËL, clerc de notaire, demeurant à B-Morhet.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Nico SIMON, clerc de notaire, demeurant à Weiswampach.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Les actionnaires présents et/ou représentés ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

La liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II- Il résulte de la liste de présence que toutes les MILLE (1.000) actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Transfert du siège social et modification du deuxième paragraphe de l'article 1^{er} des statuts.

2.- Adaptation de divers articles des statuts, suite à la loi du 25 août 2006.

L'assemblée, ayant approuvé les déclarations qui précèdent, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Dippach à L-8436 Steinfort, 8A, rue de Kleinbettingen et ce à partir du 1^{er} mai 2008.

En conséquence, le deuxième paragraphe de l'article 1^{er} des statuts est supprimé et remplacé par le suivant:

«Le siège social est fixé à Steinfort.»

Deuxième résolution

Suite à la loi du 25 août 2006, l'assemblée décide de modifier les articles suivants des statuts:

Art. 1^{er}. il est inséré après le cinquième paragraphe, le paragraphe suivant: «La société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires».

A la fin du dernier paragraphe, sont ajoutés les mots suivants: «ou de l'associé unique».

Art. 4. Cet article est supprimé et remplacé par le suivant:

«Tant que la société ne compte qu'un associé unique, elle peut être administrée par un administrateur unique, qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la société.

Si la société compte plus qu'un actionnaire, elle sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins. La durée du mandat est de six ans au plus.

Ils sont révocables en tout temps par l'assemblée générale. Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Toute référence dans les statuts au conseil d'administration sera considérée automatiquement comme une référence à l'administrateur unique tant que la société ne compte qu'un seul associé.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, elle doit désigner un représentant permanent qui la représentera, conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.»

Art. 5. Il est inséré après le deuxième paragraphe, le paragraphe suivant:

«Seront réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du conseil par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification.»

Les mots suivants sont supprimés dans l'ancien 5^{ème} paragraphe: «est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires».

Sont ajoutés les mots suivants à la fin de l'ancien 6^{ème} paragraphe: «ou par la signature de l'administrateur unique.»

Art. 10. Il est ajouté un deuxième paragraphe comme suit:

«Seront réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification.»

Art. 11. Il est ajouté un deuxième paragraphe comme suit:

«Pour le cas où il n'existe qu'un associé unique, celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ MILLE CINQUANTE (1.050.-) EUROS.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures ils ont signé les présentes avec le notaire.

Signé: Hiter, Noël, Simon, THOLL.

Enregistré à Mersch, le 06 mai 2008, Relation: MER/2008/791. — Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 08 mai 2008.

Urbain THOLL.

Référence de publication: 2008062730/232/74.

(080070222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

DS Smith (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 93.199.

In the year two thousand and eight, on the eighteenth day of April.

Before Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg.

There appeared

The company DS SMITH INTERNATIONAL LIMITED, a limited liability company incorporating and existing under the law of England and Wales, having its registered office at 4-16 Artillery Row, London SW1P 1RZ, United Kingdom,

duly represented by Mr Aurélien LATOUCHE, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given in London on April 17, 2008.

The said proxy after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary public will remain attached to the present deed and will be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member of "DS SMITH (Luxembourg) S.à r.l.", société à responsabilité limitée, a corporation organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 93.199, incorporated by a deed received by Maître Marc LECUIT, then notary residing in Redange-sur-Attert, acting as deputy for Maître Tom METZLER, residing in Luxembourg-Bonnevoie, on April 25, 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 545 of May 20, 2003, amended by a deed received by Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, on March 24, 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 833 of September 1, 2005, by a deed received by Maître Tom METZLER, prenamed, on September 9, 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 13 of January 3, 2006, and by a deed received by Maître Marthe THYES-WALCH, then notary residing in Luxembourg, acting as deputy for Maître Tom METZLER, prenamed, on February 8, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 916 of May 10, 2006 (the "Corporation").

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole member resolves to change the closing date of the financial year of the Corporation from 30 April to 21st April so as the financial year started on 1st May 2007 will terminate on 21st April 2008.

Second resolution

The sole member resolves to amend the article 15 of the articles of association of the Corporation in order to reflect the above resolution and to give it the following wording:

"The Corporation's financial year runs from 22nd April to 21st April of the following year".

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, known to the undersigned notary by surname, given name, civil status and residence, the proxy holder signed with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille huit, le dix-huit avril.

Par-devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société DS SMITH INTERNATIONAL LIMITED, une «limited liability company» constituée et existant sous la loi d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à 4-16 Artillery Row, London SW1P 1RZ, Royaume-Uni,

dûment représentée par Monsieur Aurélien LATOUCHE, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres en date du 17 avril 2008.

Ladite procuration après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise ensemble avec lui aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante est l'associée unique de la société "DS SMITH (Luxembourg) S.à r.l.", société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous section B numéro 93.199, constituée suivant acte reçu par Maître Marc LECUIT, alors notaire de résidence à Redange-sur-Attert, agissant en remplacement de Maître Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, le 25 avril 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 545 du 20 mai 2003, modifiée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, le 24 mars 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 833 du 1^{er} septembre 2005, suivant un acte reçu par Maître Tom METZLER, prénommé, le 9 septembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 13 du 3 janvier 2006, et suivant acte reçu par Maître Marthe THYES-WALCH, alors notaire de résidence à Luxembourg agissant en remplacement de Maître Tom METZLER, prénommé, le 8 février 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 916 du 10 mai 2006 (la "Société").

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de modifier la date de clôture de l'exercice social de la Société du 30 avril au 21 avril de sorte que l'exercice social ayant commencé le 1^{er} mai 2007 prendra fin le 21 avril 2008.

Deuxième résolution

L'associée unique décide de modifier l'article 15 des statuts de la Société afin de refléter la résolution précédente, et de lui donner la teneur suivante:

"L'exercice social de la Société court du 22 avril au 21 avril de l'année suivante".

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, dûment représentée, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, le mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Latouche, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C, le 24 avril 2008. LAC/2008/16981. — Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2008062729/212/83.

(080070187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.